



PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires

Article R*431-10

Créé par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

Le projet architectural comprend également :

b) Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur ;

Edme

ARTTECH & Cie
D. BÉZES - J. BOUTRY - E. CHAUVIN
 ARCHITECTES D.P.L.G.
 48, rue de Strasbourg - 11000 CARCASSONNE
 tél. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17
 e mail : agence@art-tech.pro
 sclaré au capital de 10 000 € - siren 533 716 940
 TVA intracommunautaire FR59533716940

CR

<p>Maître d'Œuvre : ART-TECH & Cie 48, rue de Strasbourg 11000-CARCASSONNE tel. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17 agence@art-tech.pro</p>	<p>Maître d'Œuvre : MONTRÉAL Énergies MONTRÉAL ENERGIES 213, cours Victor HUGO - 33 130 BÈGLES</p>	<p>Dossier n° 643</p>	<p>Plan en coupe - Projet</p>	<p>Les Sablières du Razès Lieudit : "Saint Loup Est" 11290 - MONTREAL</p>	<p>643 PC-03.2</p>
			<p>Projet de parc photovoltaïque</p>	<p>PERMIS DE CONSTRUIRE</p>	<p>Indice: N°01 jeudi 20 juillet 2017</p>